

REMEMBREMENT DES TERRES DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

... au-delà du simple remembrement

Brochure d'information

du *Ministerium Ländlicher Raum*
Ministère de l'espace rural
du Land de Bade-Wurtemberg
(Traduction française)



PRÉFACE

Le remembrement des terres et le développement du territoire demeurent des instruments d'envergure au service d'un développement de l'espace rural équilibré sous l'angle social, économique et écologique. L'objectif avoué est d'améliorer la qualité de vie et de travail des hommes dans l'espace rural. Au-delà des améliorations ayant un impact sur le revenu **agricole** grâce à la construction de routes et la réorganisation foncière des champs et des prairies, le remembrement des terres et le développement du territoire réalisent aussi de nombreuses **prestations positives pour la communauté**.

A titre d'exemple, grâce à la gestion des terres dans le cadre du remembrement des terres, les **communes** peuvent mettre en œuvre de nombreuses mesures de création d'infrastructures, comme les routes, les places, les plans et les cours d'eau aménagés, ou encore les équipements de sport et de loisirs. Dans le cadre du **programme de développement de l'espace rural**, la création de logements, d'emplois et d'installations

publiques est encouragée. En ce qui concerne la **protection de la nature et la préservation des sites ruraux**, l'acquisition de terrains, le désamorçage des conflits d'utilisation des terres et la plantation de vergers et de buissons sont des tâches importantes.

Dans le domaine des **grands chantiers à forte consommation de terrains**, tels que la construction d'autoroutes et de routes fédérales, ou encore celle de voies ferrées, l'administration responsable du remembrement des terres s'occupe de la mise à disposition socialement adéquate de l'espace et du sol nécessaires pour ces projets de grande envergure. Les dommages causés par le découpage des terres sont ainsi minimisés grâce à une planification coordonnée. L'administration responsable du remembrement des terres agit toujours en accord avec les hommes et les acteurs qui ont des responsabilités face à l'espace rural. La présence de l'administration directement sur place soutient l'engagement citoyen.

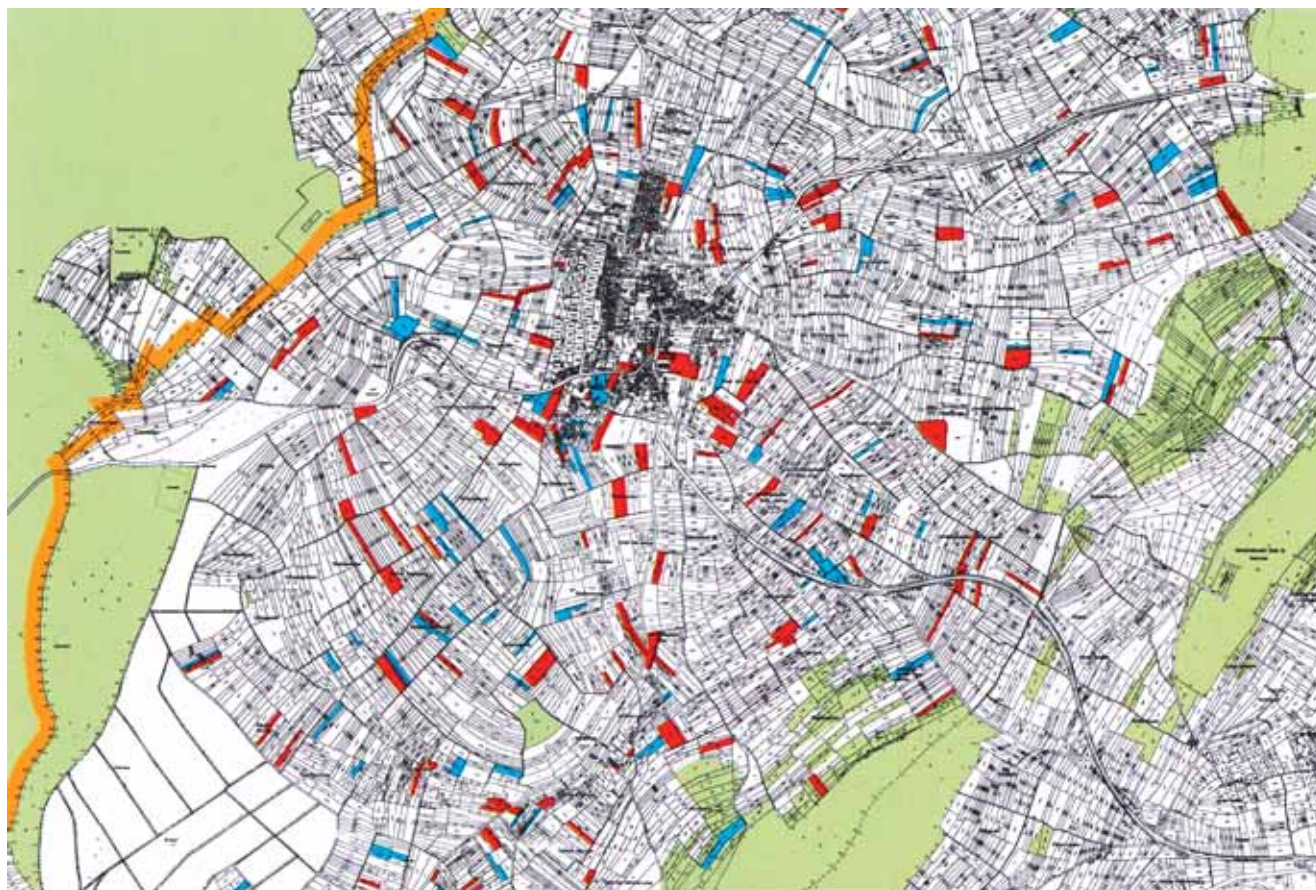


SOMMAIRE

Le remembrement des terres au service de l'amélioration du revenu agricole	4
Le remembrement des terres profite à l'équilibre naturel.	6
Le remembrement des terres, instrument au service du développement du territoire	8
Le remembrement des terres soutient les mesures de création d'équipements en infrastructures.	10
Le remembrement des terres est utile en cas de grands chantiers.	12
Le remembrement des terres crée des conditions de vie et de travail améliorées dans le village.	14
Le remembrement des terres, instrument auxiliaire de protection des sols et des sites et de protection contre l'érosion	16
Le remembrement des terres, instrument auxiliaire de protection des eaux	18
Le remembrement des terres permet de créer des équipements de loisirs et de repos.	20
Le remembrement des terres considère les intérêts de la conservation et de la mise en valeur des monuments et sites classés.	21
Le remembrement des terres a pour effet de moderniser le registre foncier, le feuillet immobilier (cadastre) et d'autres registres publics.	22
Typologie des procédures stipulée par la loi sur le remembrement des terres	24
Déroulement du remembrement des terres	26
Le Plan des équipements communs et publics	28
La participation des propriétaires fonciers aux procédures de remembrement des terres	30
L'Association des communautés de participants	32
Le plan de remembrement des terres	33
Coûts et financement	34

Le remembrement des terres au service de l'amélioration du revenu agricole

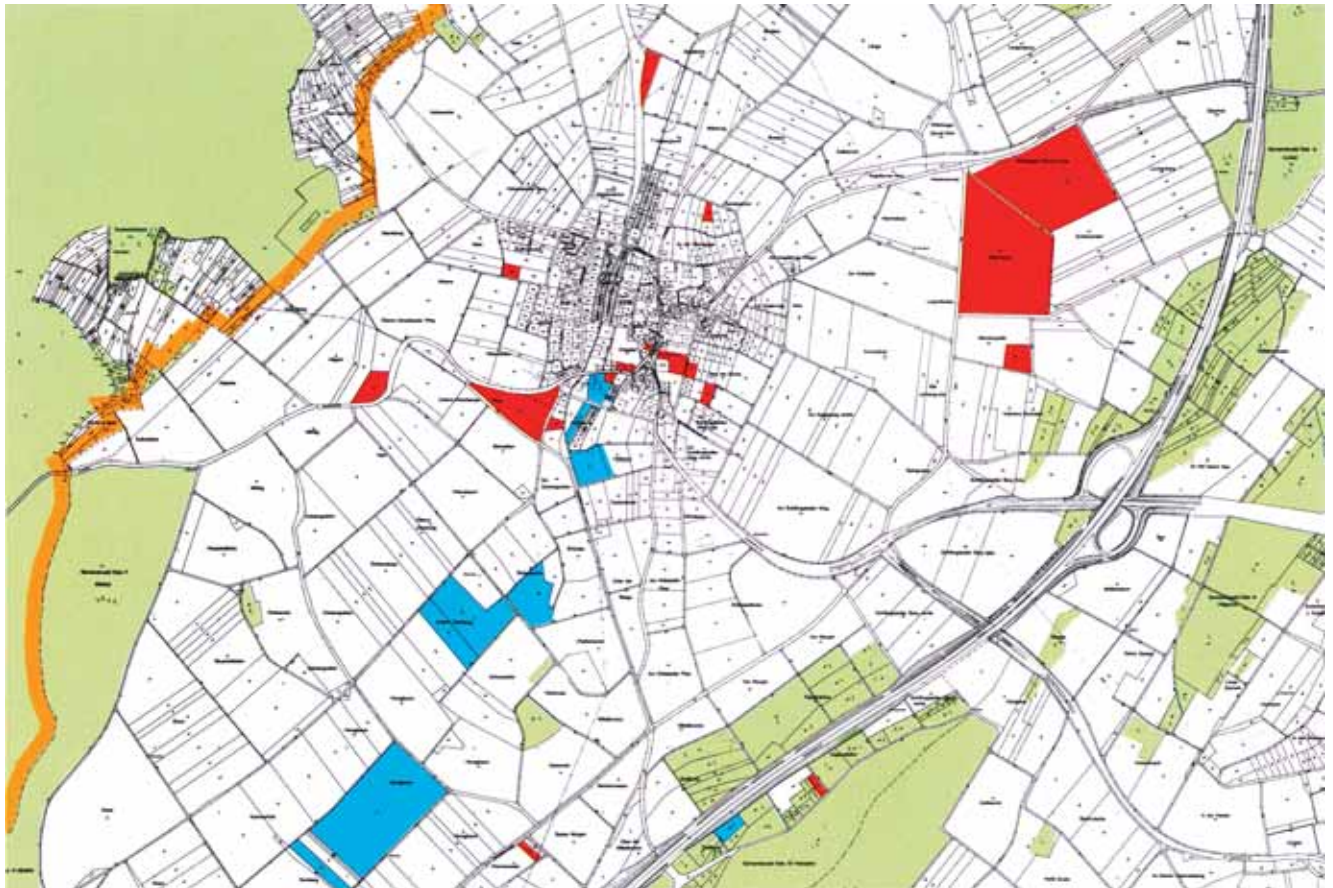
Émiettement des propriétés foncières **avant** remembrement



- Somme de travail importante
- Coûts de production élevés
- Faible rendement du travail
- Consommation importante de carburants

Des frais d'exploitation importants grèvent le revenu des exploitations agricoles.

Réaménagement **après** remembrement



- Somme de travail réduite grâce au raccourcissement des temps de préparation, de virage et de trajet
- Productivité du travail augmentée grâce à une exploitation plus rationnelle
- Économies réalisées grâce à la réduction du coût d'acquisition et d'entretien du parc de matériel mécanique et du temps de travail
- Réduction de la consommation de carburant grâce à des temps de trajet plus courts et des parcours plus rationnels
- Utilisation plus efficace – et plus économique – de fertilisants et d'insecticides

La réduction des frais d'exploitation est le garant d'une amélioration durable des revenus agricoles.

Le remembrement des terres profite à l'équilibre naturel.

Paysage de production agricole vidé
avant remembrement



- Paysages vidés
- Isolation des biotopes
- Raréfaction des espèces
- Manque d'attractivité du site rural

Appauvrissement écologique du paysage

Espaces de vie nouveaux insérés dans un paysage varié **après** remembrement



- Espaces verts au sein de paysages diversifiés grâce aux plantations longeant chemins, rivières et tranchées
- Mise en réseau des biotopes par réticulation d'éléments de paysage autrefois isolés
- Recrudescence des espèces grâce à une meilleure mise en valeur écologique
- Embellissement des sites ruraux grâce à des mesures d'aménagement et de création d'espaces verts

L'amélioration fondamentale et durable de l'équilibre écologique permet d'améliorer l'équilibre de la nature.

Le remembrement des terres est un instrument au service du développement du territoire,

tenant compte, entre autres, de:

- Plan de développement du territoire
- Programmes au niveau du Land (p.ex.: programme pour la Forêt Noire)
- Plans d'aménagement régional
- Plans d'utilisation des sols
- Plans d'aménagement urbain
- Plans d'aménagement local
- Intentions de planification communales
- Plans-cadre de gestion des eaux
- Plans d'amélioration des cours d'eau
- Zones de protection et de gestion des eaux souterraines
- Rétention d'eaux
- Zones inondables
- Routes nationales
- Routes du Land
- Routes locales, routes du *Kreis* (Collectivité locale)
- Routes inter-communales
- Voies ferrées
- Plans d'aménagement et de développement des structures agricoles
- Zones de protection de la nature et des espaces naturels
- Plans-cadre forestiers
- Programmes d'aménagement du vignoble
- Plans-cadre de gestion du paysage
- Plans d'aménagement des sites
- Plans d'aménagement des espaces verts
- Cartographie des biotopes
- Évaluations écologiques
- Projets d'approvisionnement et d'assainissement
- Programmes de valorisation et de subventions agricoles

Le remembrement des terres, médiateur entre intérêts divergents

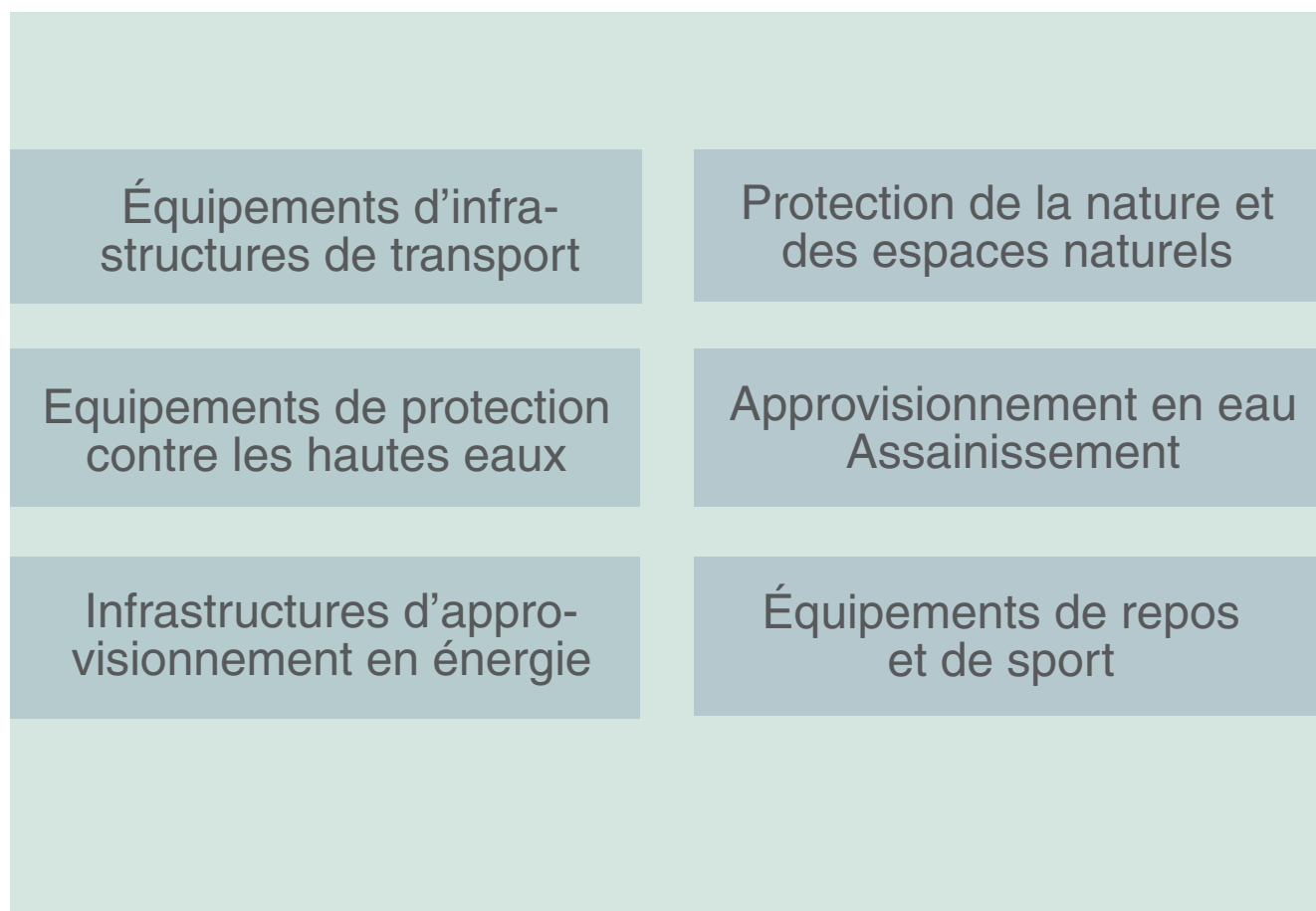


Le remembrement de terres ...

- ... tient compte de tous les schémas sectoriels existants
- ... cible les mesures d'aménagement
- ... pour les mettre en œuvre en fonction des besoins financiers et temporels

Le remembrement des terres soutient les mesures de création d'équipements en infrastructures.

Exemples de mesures de création d'infrastructures consommatrices d'espace:



Sans mesures de remembrement des terres:

- Les propriétaires fonciers concernés perdent des terrains.
- Les mesures d'équipement sont coûteuses et les espaces résiduels difformes.
- La sécurité juridique est quelquefois insuffisante – et les propriétaires fonciers en subissent des inconvénients.
- Les litiges peuvent parfois durer plusieurs années.

Les procédures de remembrement des terres permettent de rendre des surfaces disponibles en cas de mesures de création d'infrastructures d'utilité collective.



Avec des mesures de remembrement des terres:

- Implication des citoyens
- Répartition de la perte de terrains sur tous les propriétaires résidant dans la zone du remembrement
- Possibilité d'échange de terrains contre des espaces situés à d'autres endroits appartenant aux pouvoirs publics
- Possibilité de limiter les mesures d'équipement au stricte minimum, le remembrement permettant la création d'une voirie optimale sans terrains résiduels difformes.
- Sécurité juridique sans équivoque des mesures d'équipement en infrastructures

Le remembrement des terres permet d'atténuer les inconvénients subis par les agriculteurs et par le paysage en cas de grands chantiers.

Les grands chantiers tels que les routes impliquent:



- le découpage des systèmes de voirie, de tranchées et des écosystèmes existants
- l'obligation de faire des détours et le fait d'imposer les parcelles non développées à l'agriculture
- des terrains agricoles et forestiers aux formes improductives
- des pertes de terrains concentrées sur certaines exploitations

Le remembrement des terres dans le cadre de grands chantiers permet



- de limiter les pertes résultant du découpage des terrains à condition de soumettre les terrains découpés à un remembrement impliquant un réseau réaménagé de voiries, de tranchées et de biotopes
- d'éviter les détours à condition d'inclure dans le projet de remembrement la création précoce de passages supérieurs et souterrains et de redistribuer les surfaces d'exploitation
- de répartir les pertes de terrains entre un nombre plus important de propriétaires concernés – et d'éviter par la sorte des cas particulièrement sévères où certains propriétaires seraient menacés de perdre leurs moyens de subsistance
- d'aménager le déroulement du chantier sans difficultés et à travers un seul interlocuteur : l'*Amt für Flurneuordnung und Landentwicklung* (Office compétent en matière de remembrement des terres et de développement du territoire)

Le remembrement des terres crée des conditions de vie et de travail améliorées au niveau du village.

- Implication intensive des habitants dans les mesures de planification et de développement au niveau du village
- Rétablissement des coutumes traditionnelles
- Création de centres de communication (places du village)
- Transformation et modernisation des surfaces de logement existantes
- Réaffectation de bâtiments anciens
- Rétablissement d'une architecture adaptée à la vie villageoise
- Réanimation des anciens bâtiments traditionnels du village
- Développement des chemins menant du village vers les parcelles de champs
- Développement fonctionnel des terrains des fermes
- Amélioration de la forme des terrains moyennant des mesures de délimitation
- Aménagement d'espaces ouverts proche de la nature et approprié aux besoins du village
- Rétablissement des ceintures vertes bordant le village
- Aménagement du ruisseau du village proche de la nature
- Création d'espaces verts dans les rues et les cours
- Mesures d'amélioration de la sécurité routière
- Meilleure viabilisation des exploitations agricoles
- Désenchevêtrement des transports
- Développement de nouveaux axes de liaison piétonniers

Communauté rurale

Logement

Conditions de travail

Aménagement des
espaces verts

Voies de
communication



Le remembrement des terres, instrument auxiliaire de protection des sols et des sites et de protection contre l'érosion

- Consommation modérée de surfaces grâce à une approche de planification globale
- Remise en culture de surfaces destinées aux infrastructures de transport récupérées
- Mise à disposition de surfaces destinées aux programmes de protection de la nature et des sites
- Aménagement des chemins et des cours d'eau proche de la nature
- Protection des terres arables lors de mesures de construction
- Conservation et replantation de berges, de lisières de champs et de haies
- Conservation de terrasses
- Plantation de brise-vents
- Réglementation des conditions en matière de cours et de plans d'eau
- Déclaration de zones d'accotement plantées
- Viabilisation des versants de manière à permettre l'exploitation des versants en travers

Réduction de la
consommation de terres

Protection des sols

Prévention des érosions



Le remembrement des terres, instrument auxiliaire de protection des eaux

- Allocation de surfaces à des fins de rétention d'eau
- Conservation des espaces de rétention naturels
- Aménagement de surfaces d'infiltration
- Augmentation des propriétés de rétention d'eau des sols par sous-solage
- Développement de ruisseaux et de tranchées proches de la nature
- Aménagement de lacs et d'étangs
- Remise des cours d'eau à l'état naturel
- Aménagement de ponts et de passerelles
- Zones de protection et de captage des eaux souterraines
- Zones inondables
- Cours d'eau équipés d'accotements plantés

Rétention d'eau

Développement de cours
d'eau proches de la
nature

Protection des cours et
des plans d'eau



Le remembrement des terres permet de créer des équipements de loisirs et de repos.

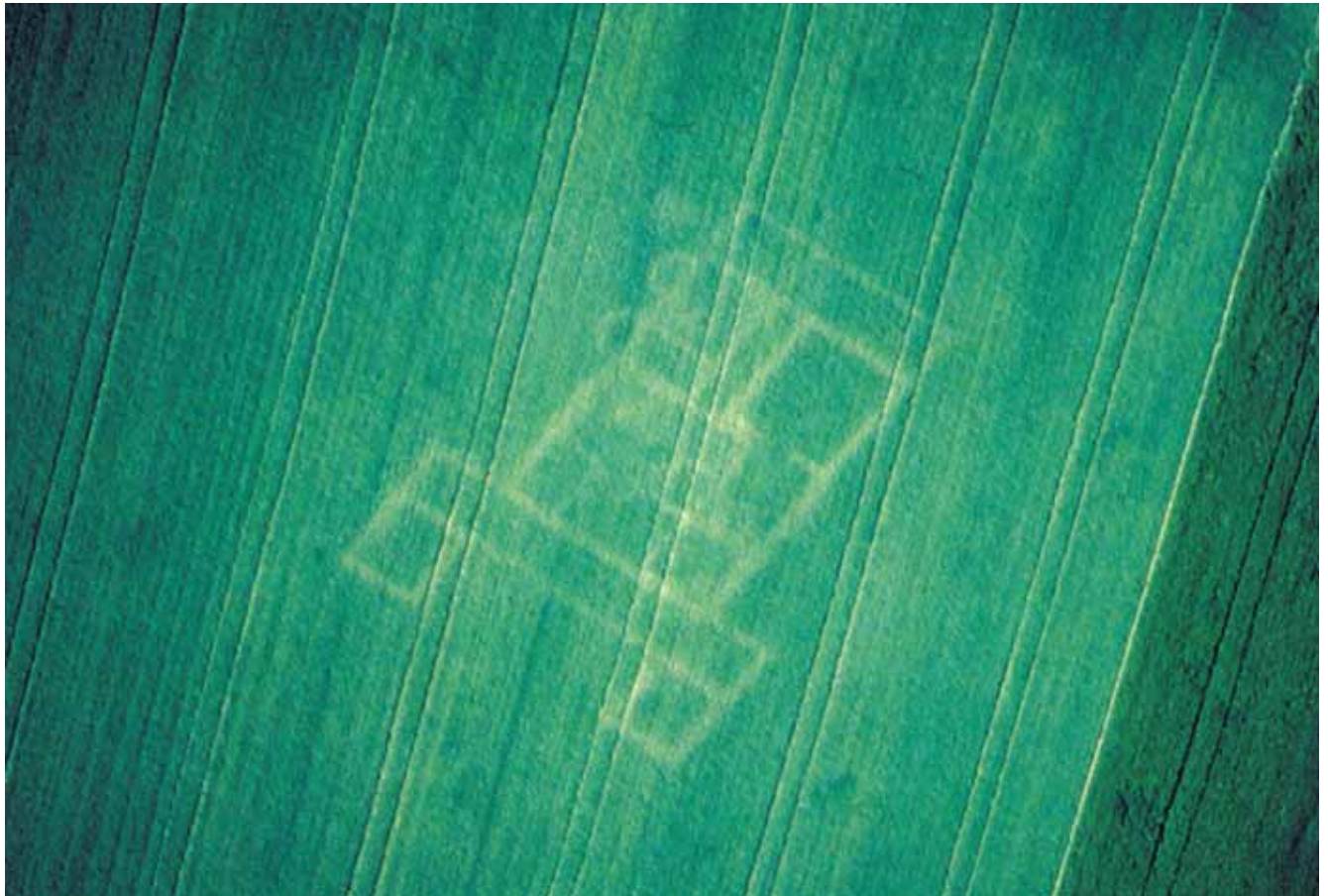
Le remembrement des terres permet de créer toute une gamme d'équipements:



- Pistes cyclables
- Points de vue
- Pelouses de repos
- Étangs de pêche
- Fontaines
- Terrains de jeu
- Pistes cavalières
- Parcs de stationnement
- Installations d'hydrothérapie
- Terrains pour jeux de ballon
- Refuges
- Circuits éducatifs
- Sentiers de randonnée
- Étapes
- Foyers / espaces aménagés pour faire du feu
- Tableaux indicateurs
- Bancs

Le remembrement des terres considère les intérêts de la conservation et de la mise en valeur des monuments et sites classés.

Conservation durable des monuments enterrés



- Acquisition des surfaces concernées par l'administration publique
- Assistance aux mesures de maintien et de fouilles archéologiques
- Création de sections, développement et plantation des terres

Le remembrement des terres a pour effet de moderniser le registre foncier, le feuillet immobilier (cadastre) et d'autres registres publics.

La modernisation des registres fonciers augmente la sécurité juridique de la propriété foncière en matière de

Registre foncier

Feuillet immobilier
(cadastre)

Registre officiel des
services de l'eau

État des territoires et des
objets protégés en vertu
des lois fédérales et de la
loi du Land de Bade-
Wurtemberg sur la
protection de la nature et
de l'environnement

Registre des monuments
classés

Registre des servitudes
de construction

Cartes

Systèmes d'information
géographiques



Typologie des procédures stipulée par la loi fédérale sur le remembrement des terres

Remembrement ordinaire
des terres

Méthodes de culture des
vignes

Remembrement des
cultures forestières

Procédures écologiques

Remembrement des
terres rurales

Procédure de
réorganisation foncière
accélérée

Échange volontaire de
terrains

Les procédures stipulées permettent une assistance et des solutions globales pour la conservation, l'aménagement et le développement du milieu rural et de sa fonction en termes économiques, d'habitation et de loisirs. Elles permettent la réalisation de mesures de construction de routes et de chemins en milieu rural, de rénovation rurale, de gestion des eaux, de protection des sols, de protection de la nature et de l'environnement et de préservation des sites ruraux. **L'avantage réside dans la concentration temporelle et spatiale de l'ensemble des mesures destinées à atteindre des objectifs d'ordre agricole, environnemental, spatial et organisationnel.**

Afin d'améliorer rapidement les conditions de production et de travail dans l'agriculture et dans l'économie forestière ou de mettre en œuvre les mesures nécessaires en termes de protection de la nature et de l'environnement et de préservation des sites ruraux sans rendre nécessaire, dans un premier temps, une voirie nouvelle et d'autres grands chantiers du développement rural. La réorganisation foncière se fait dans la mesure du possible sous forme d'échange de terrains intégraux. Elle est en règle générale négociée.

La loi prévoit une procédure rapide et simple d'amélioration des structures agraires lorsque des propriétaires fonciers en nombre restreint conviennent d'échanger librement des terrains. De plus, cette procédure permet de réparer l'émiettement limité des propriétés foncières, nécessitant seulement quelques travaux d'arpentage et les mesures consécutives.

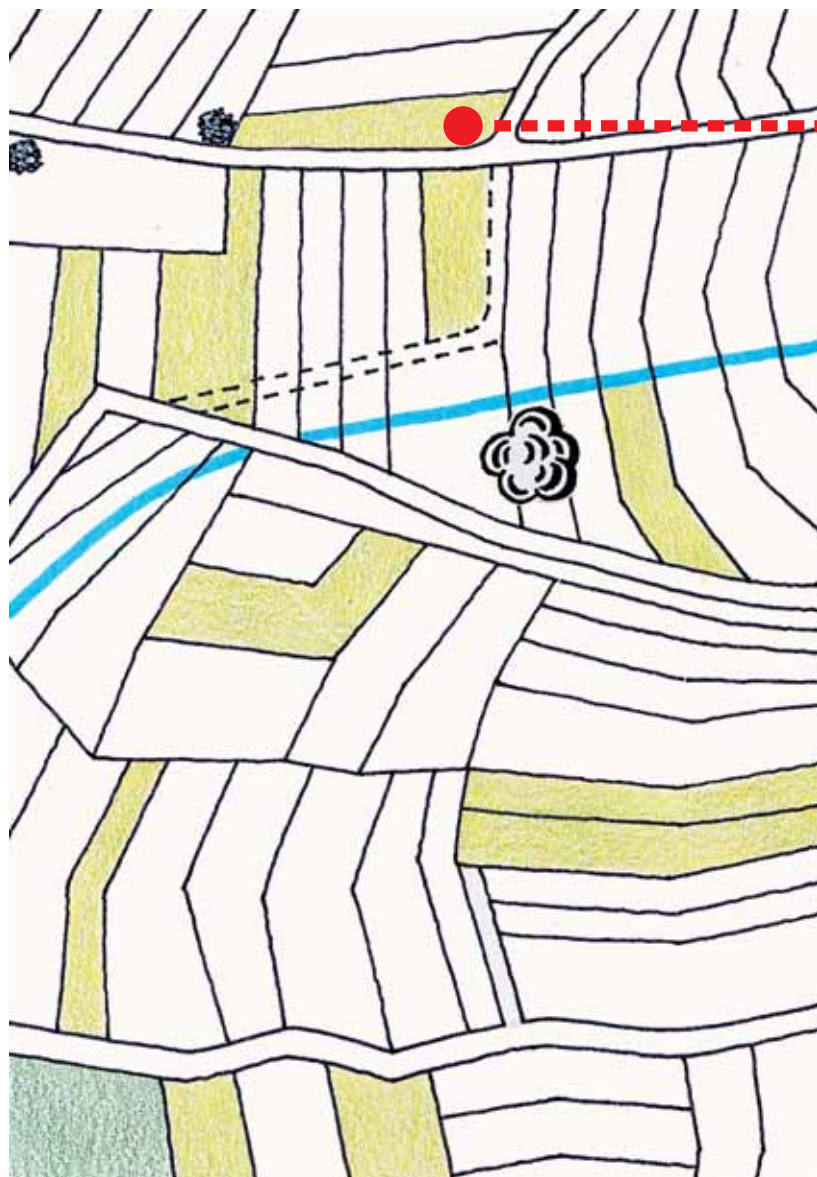
Remembrement des terres en cas de grands chantiers

En cas de grands chantiers tels que la construction d'autoroutes, de tracés ferroviaires, de voies d'eau navigables, de rétentions d'eau sollicitant largement les terrains ruraux, il s'agit de répartir les pertes de terrains sur un plus grand nombre de propriétaires, et d'éviter certains inconvénients frappant les ensembles ruraux (dommages causés par le découpage des terres). Toutefois, il faut au préalable organiser une étude d'impact avec enquête publique. Les frais encourus pour réparer les dommages causés par le découpage des terres et les frais de la procédure sont à la charge du gestionnaire du chantier. Les terres nécessaires pour réaliser le grand chantier et les inconvénients qui en résultent sont compensés par une indemnité monétaire.

Procédure simplifiée de remembrement des terres

L'objectif consiste à pouvoir réaliser ou à pouvoir mieux réaliser des mesures de développement du territoire, notamment des mesures d'amélioration des structures agraires, de rénovation rurale, de protection de l'environnement, de développement proche de la nature des cours d'eaux, de protection de la nature, de préservation des sites ruraux ou d'aménagement des sites ruraux et naturels. Le dispositif permet en outre de supprimer des inconvénients frappant les ensembles ruraux, de résoudre les conflits d'utilisation des terres et de réorganiser la propriété foncière au sein de petits hameaux ou de petites communes. La procédure a été simplifiée notamment dans la mesure où il peut être dérogé de l'obligation d'établir un plan des équipements communs et publics.

Déroulement du remembrement des terres



avant

Information des citoyens



L'évaluation des terres



... et des sites naturels ...



... forment la base du
remembrement des terres.

Intervenants divers:

Commune,
Chambre professionnelle
de l'agriculture
Union régionale

*Amt für Landwirtschaft,
Landschafts- und Boden-
kultur* (Office de l'agricul-
ture, de la préservation
des sites naturels et des
cultures)
Administration des forêts
Landratsamt (Direction
administrative du Kreis)

Service topographique
Service de la grande
voirie
Regierungspräsidium
(Direction des eaux)

Planification conjointe avec
le Bureau de la communauté
de participants



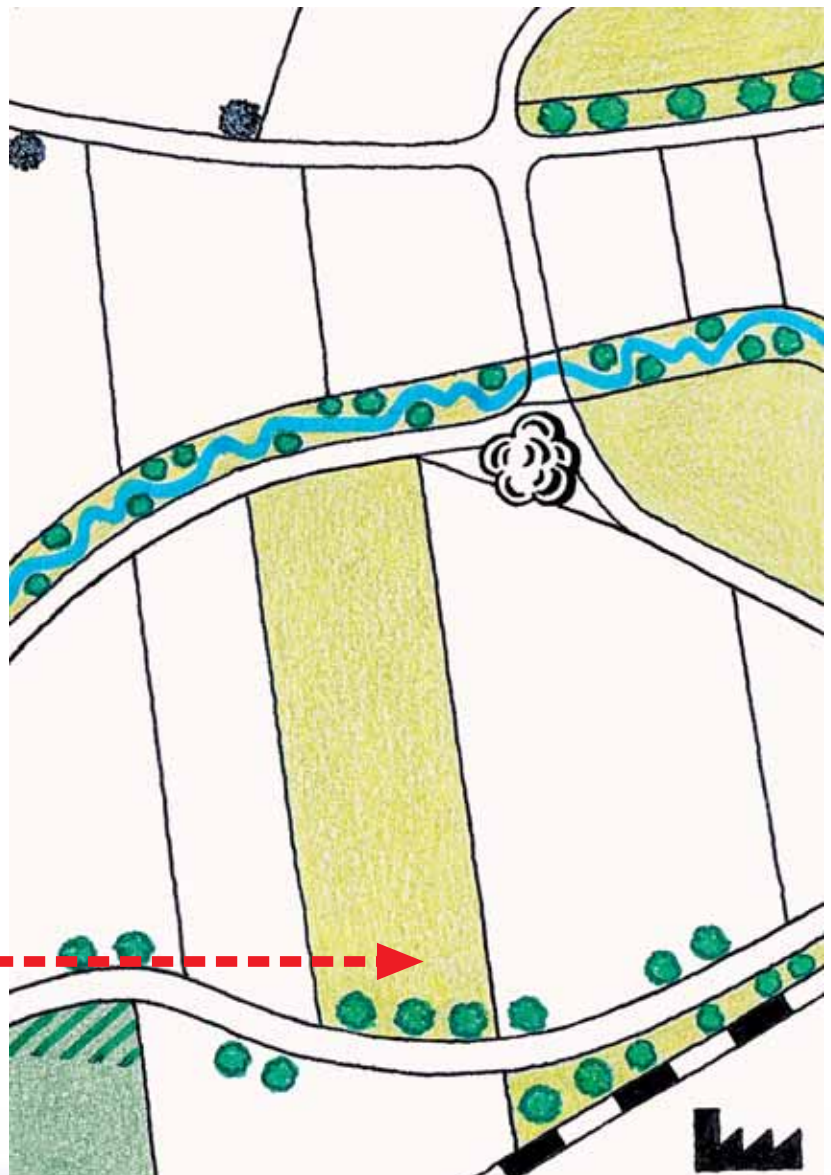
Mise en œuvre des mesures



Souhaits d'indemnisation des
intéressés



Réorganisation



après

Département de géologie
du Land
Département des monu-
ments classés du Land
Associations confirmées
en vertu de l'article 29 de
la loi fédérale sur la pro-
tection de la nature et de
l'environnement (*Bundes-
naturschutzgesetz*)
Délégué à la protection
de la nature et de
l'environnement

Service du district pour
la protection de la nature
et de l'environnement et
la préservation des sites
ruraux

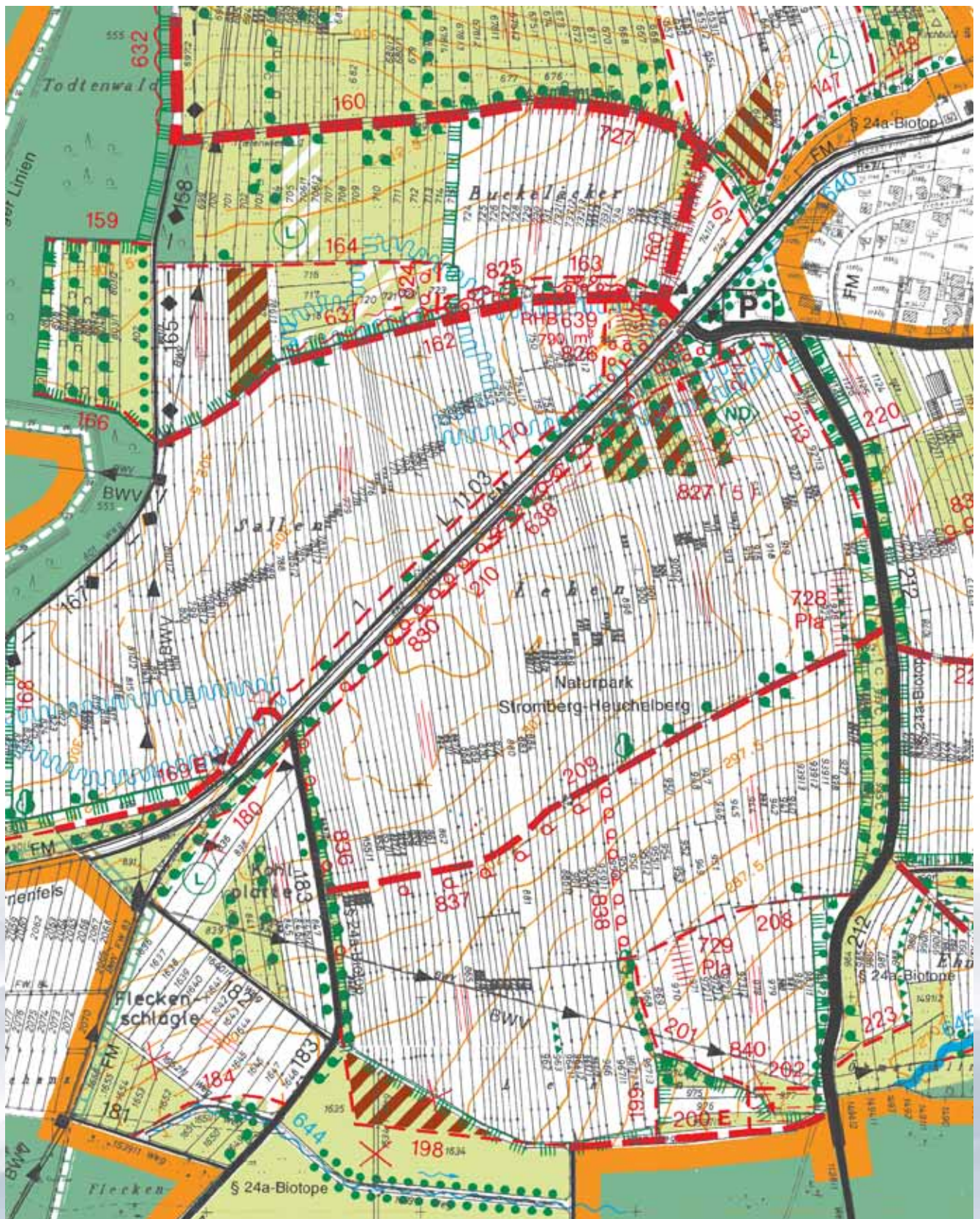
Administration de biens-
fonds domaniaux et le
service patrimonial du
Land

Autres organismes de
représentation des
intérêts publics (selon les
conditions et possibilités
locales)

Le plan des équipements communs et publics ...

- ... contient la transcription – sous forme de cartes et de textes – de toutes les suppressions, modifications et classements d'équipements communs et publics prévus tels que
 - les chemins
 - les routes
 - les cours d'eau
 - les installations de gestion des eaux
 - les installations d'aménagement des sites ruraux
 - les mesures d'aménagement rural
- ... est établi en accord avec le Bureau de la communauté de participants
- ... fait l'objet d'une étude d'impact
- ... est la colonne vertébrale de la répartition des nouveaux terrains
- ... comporte:
 - un devis
 - un plan de financement
 - un calendrier

Carte des chemins, des routes et des sites ruraux



■ ■ en planification

■ ■ existant

La participation des propriétaires fonciers aux procédures de remembrement des terres

*Amt für
Flurneuordnung
und
Landentwicklung*

(Office du
remembrement
des terres et du
développement du
territoire)

- Information préalable dans le cadre d'une assemblée convoquée à cette fin de tous les participants avant l'ordonnance d'une procédure de remembrement des terres
- Assemblée des participants convoquée avant chaque étape importante de la procédure
- Assemblées supplémentaires des participants selon les nécessités
- Entretiens individuels possibles à tout moment
- Entretien individuel systématique avec chaque participant qui le désire au sujet de ses souhaits d'indemnisation



La **communauté des participants** se compose de l'ensemble des propriétaires fonciers.

Ils élisent un **Bureau**.

Le Bureau de la communauté des participants ...

- ... est le partenaire de l'*Amt für Flurneuordnung und Landentwicklung* (Office du remembrement des terres et du développement du territoire) ;
- ... est l'interlocuteur direct pour tout entretien et rendez-vous
- ... collabore à toutes les questions et décisions importantes
- ... connaît la situation et les conceptions sur place
- ... représente la communauté des participants pour les questions
 - de planification
 - de financement
 - de développement
 - en justice

L'association des communautés de participants

Membres:

les communautés de participants

Tâches:

Exécution des tâches relevant de la gestion de caisse et de la comptabilité au nom de ses membres (à savoir des communautés de participants individuelles)

Réalisation conforme aux impératifs de la préservation des sites des équipements collectifs

Organigramme de l'association

- L'assemblée des membres ...
 - ... se compose des présidents de chacune des communautés de participants individuelles
 - ... se réunit une fois par an
 - ... élit son Bureau tous les quatre ans
- Le Bureau ...
 - ...représente les intérêts communs des communautés de participants
 - ...représente l'association vis-à-vis du public
 - ... émet un avis sur les projets et les décisions d'importance dans le domaine de la politique structurelle agricole
 - organise le travail en commun avec d'autres associations
 - prend des initiatives politiques
 - ... est le partenaire de l'administration du remembrement des terres
- L'administrateur ...
 - ... gère les affaires courantes de l'association
- Secrétariat :
Verband der Teilnehmergeinschaften
– Geschäftsstelle –
Heiner-Fleischmann-Straße 6
D-74172 Neckarsulm
Téléphone: +49 71 32 34 15 34

Le plan de remembrement des terres ...



- ... résume les résultats de la procédure
- ... fait état des dispositions prévues par la procédure :
 - énumération des anciens terrains et des droits et hypothèques respectifs des intéressés
 - énumération des nouveaux terrains et des droits et hypothèques respectifs des intéressés
 - régime des frais et dépenses
- ... vaut règlement communal pour ce qui est d'une partie de ses stipulations
- ... se substitue au registre foncier et au feuillet immobilier (cadastre) jusqu'à leur rectification
- ... est la base de la rectification des registres publics à partir de la survenance de la nouvelle situation juridique

Coûts et financement

Frais de la procédure

Le total des frais personnels et matériels de l'organisation administrative est à la charge du Land de Bade-Wurtemberg.

Ces frais se décomposent comme suit :

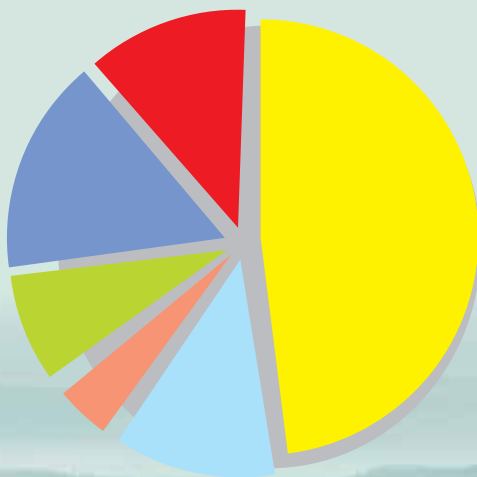
- Salaires et traitements des agents administratifs
- Frais d'experts
(p.ex. évaluation des biens fonciers)
- Frais de bureau : bâtiments et matériels, réalisation de cartes etc.
- Frais d'acquisition et d'entretien des instruments de mesure, des voitures de service et de mesurage ainsi que des équipements techniques

Frais d'exécution

Les frais d'exécution d'une procédure de remembrement des terres dépendent du type de procédure, des conditions locales et de la nécessité de mesures d'aménagement. Par conséquent, les coûts et financements indiqués ci-après ne sont qu'un exemple des frais encourus pour une procédure de remembrement des terres régulière. Les services du remembrement des terres et du développement du territoire sont à votre disposition pour toute question de détail.

Frais d'exécution d'un remembrement des terres ordinaire

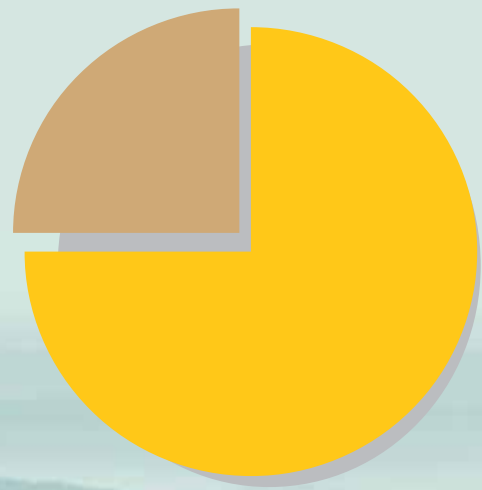
Exemple
1,25 millions d'euros



Travaux de voirie	600 000 EUR
Travaux hydrauliques	150 000 EUR
Amélioration des sols	50 000 EUR
Préservation des sites ruraux	100 000 EUR
Remembrement	200 000 EUR
Frais administratifs de la communauté de participants	150 000 EUR
Total:	1 250 000 EUR

Financement d'un remembrement des terres ordinaire

Exemple
1,25 millions d'euros de frais d'exécution



Subventions de l'UE, de la Fédération et du Land	
Contribution personnelle des participants	
Surface assujettie aux frais de remembrement	500 ha
Frais d'exécution	2 500 EUR/ha
Total frais d'exécution	1 250 000 EUR
Subventions	75%
Contribution personnelle des participants	625 EUR/ha

Les Administrations du Remembrement des Terres du Land de Bade-Wurtemberg

Administration suprême du remembrement des terres

Ministerium für Ernährung und Ländlichen Raum
(Ministère de l'économie agricole et de l'espace rural),
Referat Landentwicklung (Service du développement du territoire)

Kernerplatz 10, D-70182 Stuttgart, Téléphone: +49 (0) 711 126 0, e-mail: poststelle@mlr.bwl.de

Administration supérieures du remembrement des terres

Au niveau du *Landkreise*¹:

Regierungspräsidium Stuttgart, Abteilung 8, Landesamt für Flurneuordnung
Stuttgarter Straße 161, D-70806 Kornwestheim, Téléphone +49(0)71 54 13 90, e-Mail: abteilung8@rps.bwl.de,
www.rp.baden-wuerttemberg.de

Au niveau du *Stadtkreise*²:

Ministerium für Ernährung und Ländlichen Raum
(Ministère de l'économie agricole et de l'espace rural)
Referat 46 - Landentwicklung (Service du développement du territoire)
Kernerplatz 10, D-70182 Stuttgart, Téléphone: +49 (0) 711 126 0, e-mail: poststelle@mlr.bwl.de,
www.mlr.bwl.de

Administrations communales du remembrement des terres

voir pages suivantes

Pour toute question complémentaire, veuillez vous adresser à:
www.landentwicklung.bwl.de

¹Collectivité territoriale allemande; ndlt

²Ville formant un *Kreis* (collectivité locale; circonscription territoriale allemande); ndlt

Administrations communales du Remembrement des Terres

Au niveau des Landkreise¹:

Regierungsbezirk³ Stuttgart

Landratsamt Böblingen

Amt für Vermessung und Flurneuordnung
Parkstraße 2
D-71034 Böblingen
www.landkreis-boeblingen.de

Landratsamt Esslingen

Landratsamt Esslingen untere Flurb.beh.
Gmünder Str. 16
D-73614 Schorndorf
www.landkreis-esslingen.de

Landratsamt Göppingen

Amt für Vermessung und Flurneuordnung
Gartenstr. 13
D-73312 Geislingen
www.landkreis-goeppingen.de

Landratsamt Heidenheim

Fachbereich Vermessung und Flurbereinigung
Priestergasse 16
D-73479 Ellwangen
www.landkreis-heidenheim.de

Landratsamt Heilbronn

Flurneuordnungsamt
Paulinenstr. 18
D-74076 Heilbronn
www.landkreis-heilbronn.de

Landratsamt Hohenlohekreis

Flurneuordnungsamt
Austraße 17
D-74653 Künzelsau
www.hohenlohekreis.de

Landratsamt Ludwigsburg

Naturschutz, Raumentwicklung, Wirtschaft
Flurneuordnung
Auf den Wasen 9
D-71640 Ludwigsburg
www.landkreis-ludwigsburg.de

Landratsamt Main-Tauber-Kreis

Flurneuordnungsamt
Wellenbergstr. 3
D-97941 Tauberbischofsheim
www.main-tauber-kreis.de

Landratsamt Ostalbkreis

Flurneuordnung und Landentwicklung
Oberamtsstraße 2
D-73479 Ellwangen
www.ostalbkreis.de

Landratsamt Rems-Murr-Kreis

Vermessung und Flurneuordnung
Gmünder Str. 16
D-73614 Schorndorf
www.rems-murr-kreis.de

Landratsamt Schwäbisch Hall

Flurneuordnungsamt
Schlossplatz 1
D-74564 Crailsheim

Flurneuordnungsamt
Aussenstelle Schwäbisch Hall
Bahnhofstr. 21
D-74507 Schwäbisch Hall
www.landkreis-schwaebisch-hall.de

Regierungsbezirk³ Karlsruhe

Landratsamt Calw

Flurneuordnungsstelle
Freudenstadt / Calw
Stuttgarter Str. 61
D-72236 Freudenstadt
www.kreis-calw.de

Landratsamt Enzkreis

Vermessungs- und Flurneuordnungsamt
Östliche Karl-Friedrich-Str. 58
D-75175 Pforzheim
www.enzkreis.de

Landratsamt Freudenstadt

Flurneuordnungsstelle
Freudenstadt / Calw
Stuttgarter Str. 61
D-72236 Freudenstadt
www.landkreis-freudenstadt.de

Landratsamt Karlsruhe

untere Flurbereinigungsbehörde
Ritterstraße 28 - 30
D-76137 Karlsruhe

untere Flurbereinigungsbehörde
Werderstr. 14
D-74889 Sinsheim

www.landkreis-karlsruhe.de

Landratsamt Neckar-Odenwald-Kreis

Fachdienst
Flurneuordnung und Landentwicklung
Präsident-Witte mann-Straße 16
D-74722 Buchen
www.neckar-odenwald-kreis.de

Landratsamt Rastatt

Amt für Vermessung und Flurneuordnung
Herrenstraße 15
D-76437 Rastatt
www.landkreis-rastatt.de

Landratsamt Rhein-Neckar-Kreis

Amt für Flurneuordnung
Werderstr. 14
D-74889 Sinsheim
www.rhein-neckar-kreis.de

Regierungsbezirk³ Freiburg

Landratsamt Breisgau-Hochschwarzwald

Flurneuordnung und Landentwicklung
Bissierstr. 3
D-79114 Freiburg
www.breisgau-hochschwarzwald.de

Landratsamt Emmendingen

Amt für Flurneuordnung
Bahnhofstraße 2 - 4
D-79312 Emmendingen
www.landkreis-emmendingen.de

Landratsamt Konstanz

Amt für Flurneuordnung
Waldstr. 30
D-78315 Konstanz
www.landkreis-konstanz.de

Landratsamt Lörrach

FB Flurneuordnung
Untere Wallbrunnstr. 11
D-79539 Lörrach
www.loerrach-landkreis.de

Landratsamt Ortenaukreis

Amt für Flurneuordnung
Badstr. 20
D-77652 Offenburg
www.ortenaukreis.de

Landratsamt Rottweil

Flurneuordnungsamt
Körnerstraße 12
D-78628 Rottweil
www.landkreis-rottweil.de

Landratsamt Schwarzwald-Baar-Kreis

Vermessungs- und Flurneuordnungsamt
Frankenstraße 17
D-78048 Villingen-Schwenningen
www.schwarzwald-baar-kreis.de

Landratsamt Tuttlingen

Vermessungsamt Flurneuordnung
Körnerstr. 12
D-78509 Tuttlingen
www.landkreis-tuttlingen.de

Landratsamt Waldshut

Amt für Flurneuordnung
Hauensteinstraße 14
D-79713 Bad Säckingen
www.landkreis-waldshut.de

Regierungsbezirk³ Tübingen

Landratsamt Alb-Donau-Kreis

Fachdienst Vermessung, Flurneuordnung
Lindenstr. 24
D-89584 Ehingen
www.alb-donau-kreis.de

Landratsamt Biberach

FLurneordnungsamt
Gammertinger Str. 18
D-88499 Riedlingen
www.biberach.de

Landratsamt Bodenseekreis

Untere Flurbereinigungsbehörde
Dienststelle Ravensburg
Gartenstr. 100
D-88212 Ravensburg
www.bodenseekreis.de

Landratsamt Ravensburg

Vermessungs- und Flurbereinigungsamt
Friedhofstraße 3
D-88212 Ravensburg

Vermessungs- und Flurbereinigungsamt
Gartenstr. 100
D-88212 Ravensburg
www.landkreis-ravensburg.de

Landratsamt Reutlingen

Kreisflurbereinigungsamt
Schulstr. 16
D-72711 Reutlingen
www.kreis-reutlingen.de

Landratsamt Sigmaringen

Fachbereich Vermessung und Flurbereinigung
Dienststelle Ravensburg
Gartenstr. 100
D-88212 Ravensburg
www.landratsamt-sigmaringen.de

Landratsamt Tübingen

Vermessung und Flurbereinigung
Wilhelmstr. 22
D-72074 Tübingen
www.kreis-tuebingen.de

Landratsamt Zollernalbkreis

Amt für Vermessung und Flurneuordnung
Fürstin-Eugenie-Str. 3
D-72379 Hechingen
www.zollernalbkreis.de

Au niveau des Stadtkreise²:

Regierungspräsidium Stuttgart, Referat 87 – Untere Flurbereinigungsbehörde, Pool
Stuttgarter Straße 161, 70806 Kornwestheim, Tel.: +49(0)7154 139-0, E-Mail: poststelle@rps.bwl.de,
www.rp.baden-wuerttemberg.de

Regierungspräsidium Karlsruhe, Referat 36 – Untere Flurneuordnungsbehörde, Pool
Schlossplatz 1-3, 76131 Karlsruhe, Tel.: +49(0)721 926-0, E-Mail: poststelle@rpk.bwl.de,
www.rp.baden-wuerttemberg.de

Regierungspräsidium Freiburg, Referat 36 – Flurneuordnung und Landentwicklung
Bertoldstraße 43, 79098 Freiburg i. Br., Tel.: +49(0)761 208-0, E-Mail: poststelle@rpf.bwl.de,
www.rp.baden-wuerttemberg.de

Regierungspräsidium Tübingen, Referat 36 – Untere Flurbereinigungsbehörde, Pool
Konrad-Adenauer-Straße 20, 72072 Tübingen, Tel.: +49(0)7071 757-0, E-Mail: poststelle@rpt.bwl.de,
www.rp.baden-wuerttemberg.de

¹Collectivité territoriale allemande; ndlt

²Ville formant un *Kreis* (collectivité locale; circonscription territoriale allemande); ndlt

³Circonscription administrative allemande; ndlt

Carte des districts administratifs des services du remembrement des terres du Land de Bade-Wurtemberg



Directeur de la publication :

Éditeur :

*Ministerium für Ernährung
und Ländlichen Raum
Baden-Württemberg*

Ministère de Ministère de l'économie
agricole et de l'espace rural du Land
de Bade-Wurtemberg)

Stuttgart

MLR-49-99

Réalisation, cartographie et images :

*Landesamt für Flurneuordnung
Baden-Württemberg*

(Office du remembrement des terres
du Bade-Wurtemberg)
Kornwestheim

Traduction :

Elke Nowak-Lehmann,
www.nowak-lehmann.de

Homburg (Allemagne), juin 2006

Imprimé par

Kochendörfer Druckerei + Verlag GmbH

Vellberg

03/2007



